

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

## Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 1 de 8

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Créatinine Standard FS En lots: 1 1700 XX XX XXX

(Les positions X désignent les codes des différents emballages.)

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Réactif de diagnostic in vitro d'échantillons provenant du corps humain

Uniquement à usage professionnel

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: DiaSys Diagnostic Systems GmbH

 Rue/B.P.:
 Alte Strasse 9

 Place, Lieu:
 65558 Holzheim

 WWW:
 http://www.diasys.de

 E-mail:
 mail@diasys.de

 Téléphone:
 +49 (0) 6432-9146-0

 Télécopie:
 +49 (0) 6432-9146-32

Service responsable de l'information:

Siège, Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0, Email: mail@diasys.de

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Infraserv, Téléphone: +49 (0) 69-305-6418

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

### 2.3 Autres dangers

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est

pas exclue.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

# Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 2 de 8

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: solution aqueuse

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 231-595-7 CAS 7647-01-0	Acide chlorhydrique	< 0,2 %	Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1B; H314. STOT SE 3; H335.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de

malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau.

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas provoquer de vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Appeler un médecin.

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après absorption: Peut provoquer des irritations.

Après contact avec la peau: Peut provoquer des irritations. Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Acide chlorhydrique.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

## Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 3 de 8

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés à une plage de température de 2 °C à 25 °C. Protéger de tout effet de la lumière.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur seuil
7647-01-0	Acide chlorhydrique	Europe: IOELV: STEL	15 mg/m³; 10 ppm (Chlorure d'hydrogène)
		Europe: IOELV: TWA France: VLE	8 mg/m³; 5 ppm (Chlorure d'hydrogène) 7,6 mg/m³; 5 ppm
			(chlorure d'hydrogéne)



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

# Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 4 de 8

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

#### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil

respiratoire. Filtre combiné E-P2/P3 conforme EN 141.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile-Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir un dispositif de rinçage oculaire à disposition.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide

Couleur: incolore, limpide

Odeur: aucune odeur caractéristique
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: à 25 °C: 1,7

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: non combustible

Taux d'évaporation:

Inflammabilité:

Limites d'explosibilité:

Tension de vapeur:

Densité de la vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité: à 20 °C: 1,000 g/mL

Solubilité dans l'eau: à 20 °C: complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Température d'auto-inflammabilité:

Température de décomposition:

Viscosité, cinématique:

Propriétés explosives:

Propriétés comburantes:

Aucune donnée disponible

#### 9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019

Version: 18

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/3/2021

# Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 5 de 8

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

## 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

#### 10.5 Matières incompatibles

Bases

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

#### **Symptômes**

Après absorption: Peut provoquer des irritations.

Après contact avec la peau: Peut provoquer des irritations. Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

# Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 6 de 8

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Code de déchet: 16 05 06\* = Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélangesde produits chimiques de laboratoire.

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 06 = Emballages divers de verre et matière plastique.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages

non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: 18 Langue: fr-FR Date d'édition: 12/3/2021

# Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 7 de 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Taux de corrosion Aluminium/fer < 6,25 mm/a.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives nationales - France** 

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - Grande-Bretagne** 

Code DG-EA (Hazchem):

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/2/2019 Version: fr-FR Langue: Date d'édition: 12/3/2021

## Créatinine Standard FS

Numéro de matière 1 1700 Page: 8 de 8

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet CE: Communauté européenne EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 27/2/2008

## Service responsable de la fiche technique

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.